



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille seize le 10 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 4 mai 2016, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

M. RIMARK, Mme BAUDERE, M. CARREAU, Mme SARRAUTE, M. WINTERSHEIM, M. LORIAUD, Mme HIMPENS, Adjoint, Mme MARECHAL, M. VERDIER, M. ELIAS, M. GEDON, Mme HOLGADO, M. CAVALEIRO, Mme LANDAIS, Mme QUERAL, M. BODIN, M. INOCENCIO, Mme BERTHIOT, Mme BAYLE, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. SABOURAUD, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme MERCHADOU à M. CASTETS, Mme DUBOURG à M. GEDON, M. GABARD à M. VERDIER, M. MONMARCHON à Mme SARRAUTE

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. GEDON est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

12 – DEMANDE DE SUBVENTION "DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT" - 1ERE ENVELOPPE - TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DANS DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

La Loi de Finances 2016 a mis en place une dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre.

Elle est composée de deux enveloppes :

- 1^{ère} enveloppe : 500 M€ sont consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat, les Communes et les Intercommunalités.
- 2^{ème} enveloppe : 300 M€ sont dédiés au soutien des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs centres.

L'enveloppe des 500 M€ concerne notamment les travaux de mise aux normes des équipements publics.

C'est à ce titre que la ville de Blaye sollicite l'attribution d'une dotation de 109 890,00 € correspondant à 66 % du montant HT des travaux.

Il est demandé au conseil municipal :

- de solliciter l'attribution d'une dotation, dans le cadre de la 1^{ère} enveloppe, sur la base du plan de financement suivant :